

**EROSION
DE LA BIODIVERSITÉ ,
QUELS ENJEUX ET LEVIERS
D'ACTION POUR LES ACTEURS
FINANCIERS ?**



SOMMAIRE

1.	Introduction	3
2.	La biodiversité : des risques déjà concrets pour les acteurs économiques	7
3.	La finance : levier pour la préservation et la restauration de la nature	12
4.	Entretien avec Bruno David : « La biodiversité est le nouvel incontournable pour les acteurs financiers. »	19
5.	Pour conclure	26



INTRODUCTION

INTRODUCTION

La prise en compte nécessaire de la biodiversité par les acteurs financiers

La biodiversité c’est la diversité du vivant. Cette diversité existe à plusieurs échelles. La première échelle à laquelle on se réfère généralement lorsqu’on parle de biodiversité est la diversité des espèces : les différentes espèces animales, les végétales, mais aussi les champignons, les lichens et les microorganismes. La seconde échelle à prendre en compte est la diversité génétique au sein de ces espèces : c’est la différence entre les individus d’une même espèce par leurs caractéristiques génétiques propres. Enfin, la dernière échelle de biodiversité est la diversité des écosystèmes, c’est-à-dire des différents systèmes formés par un environnement (biotope) et les espèces (biocénose) qui y vivent, s’y nourrissent, s’y reproduisent. Ce sont les prairies, les déserts, les océans, les rivières, les forêts... La biodiversité représente donc la diversité des espèces, la diversité au sein de ces espèces et la diversité des écosystèmes. Le terme biodiversité inclut également toutes les interrelations entre ces espèces, individus et écosystèmes.

La biodiversité est essentielle pour les humains car elle nous fournit gratuitement de nombreux services :

- d’approvisionnement : la nourriture, les matières (bois, biocarburants, fibres...), les médicaments, l’eau, que la nature met à notre disposition.
- de régulation : la pollinisation, la régulation du climat et des événements extrêmes, de la qualité de l’air, des nuisibles, du cycle de l’eau, qui sont rendus possibles grâce à la variété des espèces et écosystèmes sur terre.
- immatériels : les expériences physiques et psychologiques, l’inspiration ou encore les apprentissages issus de la nature.

Ces différents services sont donc vitaux pour notre société et sont à la base de notre système économique. Selon le Forum Economique Mondial, plus de 50% du PIB mondial dépend du bon fonctionnement de la nature et est donc directement menacé par la perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes.

Aujourd’hui, la biodiversité et les services qu’elle produit sont menacés. Les espèces disparaissent des dizaines voire des centaines de fois plus vite que leur rythme d’extinction naturelle et un million d’espèces sont aujourd’hui menacées¹. Avec une perte de 68%² des vertébrés en 35 ans, certains parlent aujourd’hui de la 6ème extinction de masse, la première depuis la disparition des dinosaures. Cette érosion de la biodiversité s’observe chez toutes les espèces (amphibiens, poissons, mammifères, plantes, insectes...) et sur tous les continents³.

¹ Evaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, IPBES, 2019

² Indice Planète Vivante, WWF, 2018

³ Rapport planète vivante, WWF, 2020

LES CHIFFRES CLÉS DE L’ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ

- Depuis 1970, les populations de mammifères, oiseaux, amphibiens, reptiles et poissons ont décliné de **68%** à l’échelle mondiale
- **75%** des écosystèmes terrestres ont été altérés par l’humain
- **34%** des stocks de pêche sont surexploités
- En 2010, l’Agence européenne pour l’environnement (AEE) estimait à **2 600 milliards USD** la perte économique liée à la dégradation des services écosystémiques.
- La productivité agricole a baissé de **23%** au niveau mondial
- Dans le monde, **100 à 300 millions de personnes** vivant en zones inondables ont vu le risque d’ouragan et d’inondation augmenter du fait de la perte d’environnement protecteur comme les barrières de corail, les mangroves et les zones humides

SOURCES : Evaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, IPBES, 2019 ; Living planet index, WWF, 2020

D’après la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), l’érosion de la biodiversité est principalement due à cinq facteurs d’érosion alimentés par les activités humaines : le changement d’usage des sols (artificialisation, dégradation des habitats, simplification des sols, déforestation...), la surexploitation des ressources (dont la surpêche, le braconnage ou encore la surexploitation de la ressource en eau), le changement climatique, les pollutions de l’air, de l’eau, du sol, sonores et lumineuses, et les espèces exotiques envahissantes (espèces qui sont transportées et s’installent dans un milieu dont elles ne sont pas originaires et viennent perturber l’équilibre de ce milieu et les espèces autochtones).

Dès 2010, les pays membres de la Convention sur la diversité biologique (CDB) de l’ONU ont défini les objectifs d’Aichi, des objectifs mondiaux pour la préservation de la biodiversité. Le premier visait à prendre conscience de la valeur de la biodiversité et des mesures qui peuvent être prises pour la conserver et l’utiliser de manière durable. Cette ambition, si elle n’a pas été atteinte à l’horizon 2020, a été conservée dans le nouvel agenda de la CDB avec l’objectif d’« intégrer pleinement la biodiversité dans (...) la comptabilité et les évaluations des impacts environnementaux à tous les niveaux de gouvernement et dans tous les secteurs de l’économie (...) »⁴. Au-delà de l’importance de l’intégration de la biodiversité dans les activités, notamment financières, le rôle à jouer du secteur est également mis en avant par des rapports comme « Bankrolling Extinction »⁵ (Financer l’extinction), largement repris par les médias, qui contribuent à porter l’attention des parties prenantes sur la responsabilité des institutions financières vis à vis de l’érosion de la biodiversité. Ce rapport montre qu’en 2019, les 50 plus grandes banques mondiales auraient investi quelque 2 600 milliards de dollars dans des secteurs aujourd’hui considérés comme les principaux moteurs de la destruction de la biodiversité.

⁴ PREMIER PROJET DE CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ POUR L’APRÈS-2020, CDB, 2021
<https://www.cbd.int/doc/c/d40d/9884/b8a54563a8e0bf02c1b4380c/wg2020-03-03-fr.pdf>

⁵ Bankrolling extinction report, The Banking Sector’s Role In The Global Biodiversity Crisis, portfolio.eart, 2020

Les acteurs financiers sont donc identifiés comme des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité. Ils sont d'une part, dépendants à la biodiversité, qui fournit de nombreux services aux activités et entreprises qu'ils financent, et sont dans le même temps un levier majeur pour la mobilisation du secteur privé par l'ajout de critères biodiversité dans les évaluations et choix d'investissement ainsi que par le financement d'actions de préservation et restauration de la biodiversité.

Face à la prise de conscience croissante de la société sur le sujet, quels sont les enjeux pour les acteurs financiers et les leviers d'action qui sont à leur disposition ? Ce document présente les risques concrets auxquels sont exposés les acteurs financiers du fait de la dépendance de l'économie à la biodiversité et de la prise de conscience généralisée. Pour y répondre, différents champs d'action sont identifiés : l'intégration de la biodiversité à l'analyse environnementale des portefeuilles et la participation au financement de la préservation de la nature.





LA BIODIVERSITÉ : DES RISQUES DÉJÀ CONCRETS POUR LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

LA BIODIVERSITÉ : DES RISQUES DÉJÀ CONCRETS POUR LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

DES RISQUES DIRECTS POUR LES ENTREPRISES ET L’ÉCONOMIE LIÉS À L’ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ

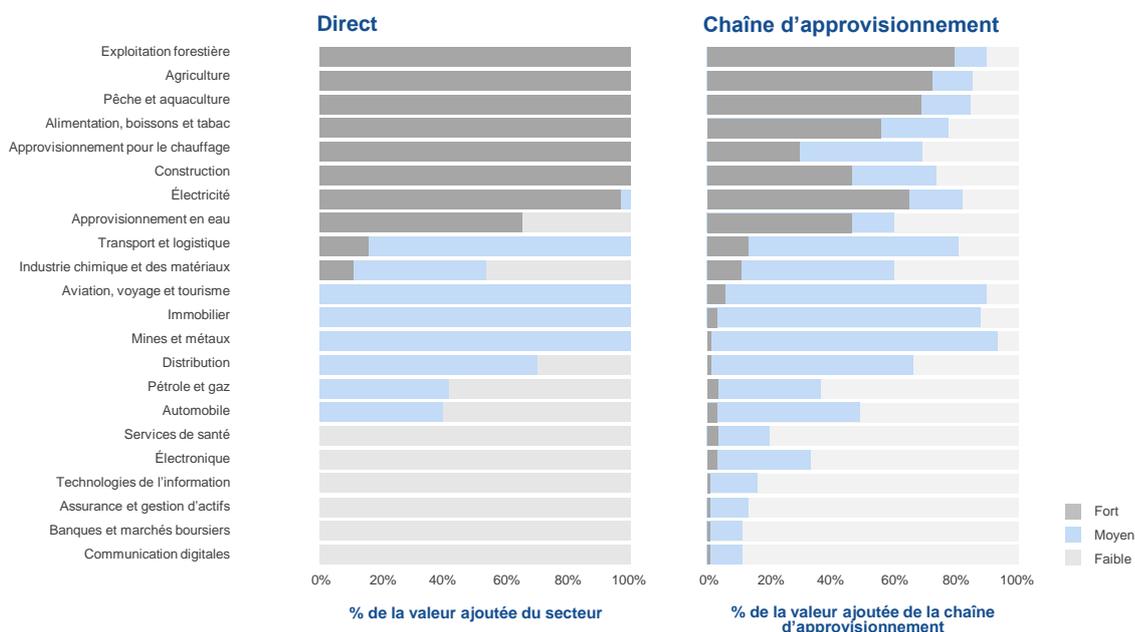
Les activités économiques sont à la fois dépendantes de la biodiversité et actrices de son érosion. Cette interrelation représente donc un double risque pour leurs financeurs.

Dépendances des entreprises et risques opérationnels, juridiques et financiers

Le bon fonctionnement de la nature et la diversité du vivant sont à l’origine de nombreux services. La biodiversité approvisionne nos sociétés (en aliments, matériaux, eau, ressources génétiques), permet le bon fonctionnement de nos activités (pollinisation pour l’agriculture et l’alimentation, qualité de l’eau pour les industries, qualité de l’air pour les activités de plein air, etc.) et nous protège (filtration de l’air et des eaux, régulation du climat, régulation des maladies, protection contre les événements climatiques extrêmes, régulation des espèces nuisibles comme les ravageurs et les moustiques, etc.), et finalement sont indispensables à notre qualité de vie. Au niveau mondial, les risques encourus par le secteur financier pour les produits qui dépendent de la pollinisation s’élèvent à 28 milliards d’euros⁶.

Les entreprises, de toutes tailles et de tous secteurs, ont construit leurs business models en prenant ces services gratuits pour acquis et sont donc aujourd’hui fortement dépendantes de la biodiversité qui les fournit. Le graphique ci-dessous montre le pourcentage de la valeur ajoutée produite par les différents secteurs et leur chaîne de valeur faiblement, moyennement et fortement dépendant de la biodiversité. Les secteurs liés à l’approvisionnement en matières premières issues du vivant sont les plus dépendants mais les secteurs de services comme la logistique ou le tourisme sont également fortement dépendants de la biodiversité.

Pourcentage des opérations directes et de la chaîne de valeur ayant des dépendances fortes, medium ou faibles à la biodiversité, par industrie*



*Adapté de Nature Risk Rising: Why the Crisis Engulfing Nature Matters for Business and the Economy, WEF, 2020

⁶ Indebted to nature – Exploring biodiversity risks for the Dutch financial sector, De Nederlandsche Bank, 2020.

L'érosion de la biodiversité génère le déclin de ces services fournis par la nature. Ainsi, l'IPBES évaluait en 2019 que 14 des 18 catégories de services écosystémiques sont actuellement en déclin mettant en péril de nombreuses activités humaines. Le déclin de certains services entraîne des risques très opérationnels pour les entreprises : pénuries (par exemple liées à la disparition d'une espèce ou ressource), hausse des prix de certains biens ou services (par exemple liée au remplacement d'un service écosystémique par une opération humaine), perturbations des processus (par exemple liées à la perte d'un service de régulation de la qualité de l'eau ou de la température externe).

DES RISQUES OPÉRATIONNELS LIÉS À L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ

La maladie de Panama et les bananes Cavendish

La moitié des bananes dans le monde est de la variété Cavendish (FAO, 2020) et ces bananes sont produites sur des plants issus du clonage, sans variation génétique (Ordonez et al., 2015). La maladie de Panama se développe rapidement sur ces plans. Car sans diversité génétique, il n'est pas possible de voir se développer une résistance à la maladie. Cette perte de diversité dans les cultures menace aujourd'hui la moitié de l'économie liée au commerce de bananes et à ses produits dérivés.

La baisse du niveau du Rhin et BASF

En 2018, le chimiste allemand BASF avait essuyé une perte de 250 millions d'euros à cause de la baisse du niveau du Rhin. Le fleuve ne pouvait plus servir à transporter les marchandises, ni à alimenter les usines du groupe en eau de refroidissement.

La destruction des zones humides du Mississippi

La destruction d'une grande partie des zones humides du bassin du Mississippi par les détournements des cours d'eau et les drainages ont entraîné une perte de leur capacité à absorber les larges volumes d'eau liés aux inondations. Les dommages résultants des crues de 1993 sont estimés à des milliards de dollars. Tirant les leçons de ces catastrophes, une association de protection du bassin versant de la rivière Charles (Canada) a fait l'acquisition de 3400 ha de milieux humides pour maintenir une zone tampon naturelle et contrôler les inondations à un prix de 10 millions de dollars. L'alternative - construire barrages et digues - aurait coûté 100 millions de dollars.

SOURCES : <https://www.cirad.fr/espace-presse/communiqués-de-presse/2020/repondre-danger-fusarirose-banane>, https://uicn.fr/wp-content/uploads/2016/09/Brochure_Panorama_des_services-vol1.pdf

Ces risques sont encore peu pris en compte par les financeurs par manque d'intégration de la biodiversité dans les évaluations financières et analyses de risques stratégiques, alors que l'érosion de la biodiversité peut ainsi avoir un impact considérable pour le secteur.

Impacts des entreprises sur la biodiversité et risques associés

Au-delà des risques associés à la dépendance de l'économie à la nature, des risques peuvent également exister en lien avec la pression exercée par les activités économiques sur la biodiversité.

Les cinq principaux facteurs d'érosion de la biodiversité identifiés par l'IPBES sont d'origine anthropique et chaque entreprise participe donc à ces pressions de manière plus ou moins importante.

Le premier facteur d'érosion de la biodiversité est le changement d'usage des sols. Le développement des infrastructures, l'urbanisation et l'artificialisation des terres (dont la déforestation et la mise en culture) sont des sources de destruction, de fragmentation et de simplification des habitats naturels. Au total, 75 % de la surface terrestre est altérée de manière significative. La dégradation des terres a, par exemple, entraîné une réduction de la productivité agricole sur 23 % de la surface terrestre⁷.

Le second facteur d'érosion est l'exploitation directe de ressources. Il s'agit de la surexploitation des ressources vivantes (dont la surpêche) et de l'exploitation de la ressource en eau. La consommation de ces ressources à un rythme plus élevé que leur rythme de renouvellement peut entraîner leur raréfaction ou leur disparition et perturber les chaînes alimentaires ou les écosystèmes dans lesquels ces ressources sont inscrites. Selon la FAO, 34,2% des stocks mondiaux de poissons sauvages sont aujourd'hui surexploités⁸.

Le changement climatique est également un facteur d'érosion de la biodiversité, le troisième en termes d'importance. Le changement climatique, généré par les émissions de gaz à effet de serre issues de nombreuses activités humaines, menace la biodiversité. Le vivant ne parvient pas à s'adapter assez rapidement aux changements et subit les événements climatiques extrêmes. Le CO2 est également responsable de l'acidification des océans qui participe fortement à la disparition des coraux impactant de nombreuses espèces aquatiques.

Le quatrième facteur d'érosion de la biodiversité rassemble les pollutions de l'air, de l'eau, du sol mais aussi les pollutions lumineuses et sonores. Ces pollutions sont autant de perturbations pour la biodiversité. Les activités économiques, si elles ne génèrent pas toutes des pollutions chimiques, génèrent régulièrement des pollutions aux particules fines ou encore des pollutions lumineuses et sonores. Ainsi, la lumière émise par le seul éclairage public en France ces 20 dernières années a augmenté de 94%. La pollution marine par les plastiques, quant à elle, a été multipliée par dix depuis 1980, affectant au moins 267 espèces, dont 86% des tortues marines, 44% des oiseaux marins et 43% des mammifères marins⁹. Enfin, 20% de la pollution mondiale de l'eau douce provient des traitements (blanchiment, teinture, impression...) de l'industrie textile¹⁰.

Les espèces exotiques envahissantes constituent **le dernier facteur d'érosion** mis en avant par l'IPBES. Ces espèces (comme la Renouée du Japon en Europe, le rat noir dans les îles ou encore la Liane papillon à la Réunion) sont déplacées par les activités humaines (transport, construction...) et viennent menacer les milieux dans lesquels elles s'installent en accaparant les ressources au détriment des espèces locales et de leur chaîne alimentaire. D'après l'IPBES (2020), près du cinquième de la surface terrestre est menacé par des invasions végétales et animales nuisibles aux espèces endémiques, aux fonctions écosystémiques et aux contributions de la nature aux populations, impactant directement l'économie et la santé humaine.

⁷ Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, IPBES, 2019.

⁸ Rapport La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture (SOFIA), FAO, 2020

⁹ Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, IPBES, 2019.

¹⁰ The state of the apparel sector: water, Maxwell, McAndrew and Ryan, 2015

Ainsi, en participant à ces pressions les entreprises s’exposent à des risques concrets avec des retombées juridiques, financières ou réputationnelles. Par exemple, le décret français de juin 2021 sur la gestion quantitative de la ressource en eau¹¹ encadre les volumes d’eau qui peuvent être prélevés dans les milieux naturels en France afin de respecter l’équilibre des écosystèmes. Au niveau européen, les directives « Habitats » et « Oiseaux » encadrent la protection de certains écosystèmes et oiseaux, exposant les entreprises à des risques réglementaires concrets en cas de perturbation.

CONDAMNATIONS

Club Med condamné à 200 000 € d’amende en 2017

En 2017, Club Med a été condamné à 200 000 € d’amende pour déversements nuisibles dans les eaux souterraines, défrichement sans autorisation et atteinte à la conservation d’habitat naturel ou d’espèces protégées, sur un chantier de construction d’un nouveau village de vacances à Samoëns.

Une compagnie de croisière condamnée à 100 000 € d’amende pour pollution de l’air en 2018

Un capitaine de navire et sa compagnie ont été poursuivis pour utilisation de carburant non conforme. Une première en France après la modification du taux autorisé de teneur en soufre pour les carburants des navires, en lien avec la pollution de l’air et les impacts environnementaux associés.

Volkswagen et BMW condamnés à 502 millions € et 373 millions € d’amende en 2021

Sans lien avec le plus connu Diesel Gate, Volkswagen et BMW ont été condamnés pour « pratiques anticoncurrentielles ». Les deux constructeurs allemands se sont concertés de 2009 à 2014 pour ne pas utiliser tout le potentiel de la technologie de réduction catalytique sélective SRC permettant de réduire les émissions de NOx et ne pas aller plus loin que le niveau d’épuration légalement prescrit. Ils ont ainsi été soumis à des amendes de 502 millions d’euros pour Volkswagen et 373 millions d’euros pour BMW.

SOURCES : <https://www.lesechos.fr/pme-regions/auvergne-rhone-alpes/le-club-med-de-samoens-perd-son-proces-en-appel-1135008>,
<https://www.doctrine.fr/d/TGI/Marseille/2018/U261C1668134AB3C255DA>

La participation des entreprises aux pressions exercées sur la nature est donc à prendre en compte par les acteurs financiers dans leur évaluation des entreprises afin de prévenir des déconvenues juridiques, financières ou réputationnelles qui viendraient impacter les résultats et la solvabilité des entreprises.

¹¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043694462>, McAndrew and Ryan, 2015

LA MOBILISATION CROISSANTE DE LA SOCIÉTÉ SUR LE SUJET AMÈNE AUSSI DES RISQUES PLUS INDIRECTS POUR LES ENTREPRISES ET DES RISQUES DE TRANSITION POUR LES ACTEURS FINANCIERS

À l’instar du climat il y a quelques années, l’érosion de la biodiversité est passé du sujet de niche réservé à quelques experts à un enjeu grand public avec une mobilisation politique, scientifique, citoyenne et économique. Les agendas internationaux, nationaux et locaux intègrent de plus en plus ce sujet et les principaux médias ne manquent pas de publier régulièrement les constats et enjeux liés à la biodiversité. La parution de la Stratégie de l’Union Européenne pour la biodiversité à l’horizon 2030¹², la mise à jour de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité¹³ ou encore la définition des nouveaux objectifs mondiaux pour la préservation de la biodiversité établis par la COP 15 de la Convention sur la Diversité Biologique¹⁴ sont autant de nouveaux cadres qui montrent la prise de conscience politique et la construction d’objectifs globaux et locaux pour la préservation de la biodiversité. Ils poussent à la prise en compte du sujet par l’ensemble de la société et notamment les entreprises, identifiées comme actrices incontournables des transformations à mener.

Cette mobilisation politique génère un renforcement réglementaire. Si de premières réglementations existaient déjà, de nouvelles apparaissent pour inciter les entreprises et acteurs financiers à prendre en compte leur participation aux pressions sur la biodiversité. C’est le cas du décret d’application de l’article 29 de la loi Energie-Climat qui demande aux acteurs financiers de mesurer l’empreinte biodiversité de leurs investissements et d’évaluer les risques associés¹⁵.

La biodiversité connaît également un engouement de la part des citoyens. Ainsi 96% des consommateurs en France ont entendu parler de la biodiversité en 2020 (contre 67% en 2010) et 79% des Français préfèrent acheter un produit respectueux de la biodiversité et pensent que cela a un impact positif sur la société¹⁶. 8 Français sur 10 se déclarent concernés par la protection de la biodiversité¹⁷.

Face à cette prise de conscience collective, les entreprises doivent dès aujourd’hui travailler à comprendre leurs impacts, à mettre en place des outils de gestion et de réduction de ces impacts et à construire des engagements cohérents. Celles qui n’y parviennent pas risquent de se faire surprendre par ces nouvelles exigences qui peuvent avoir des conséquences directes opérationnelles ou financières. Il est donc essentiel pour les acteurs financiers de se doter dès aujourd’hui des bons outils pour identifier les entreprises engagées et pour accompagner l’ensemble des activités dans la prise en compte de la biodiversité et la réduction des pressions exercées. Des outils comme la base de données ENCORE¹⁸ (qui décrit les impacts et dépendances à la nature des secteurs sélectionnés) développée par la Natural Capital Finance Alliance et l’UNEP-WCMC ou les outils de mesure d’empreinte décrits en 2.1 peuvent par exemple être utilisés.

¹² Stratégie de l’UE en faveur de la biodiversité à l’horizon 2030 https://ec.europa.eu/environment/strategy/biodiversity-strategy-2030_fr#:~:text=La%20strat%C3%A9gie%20de%20l'UE,r%C3%A9tablissement%20d'ici%20%C3%A0%202030.

¹³ <https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-biodiversite>

¹⁴ PREMIER PROJET DE CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ POUR L’APRÈS-2020, CDB, 2021 <https://www.cbd.int/doc/c/d40d/9884/b8a54563a8e0bf02c1b4380c/wg2020-03-03-fr.pdf>

¹⁵ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043541738>

¹⁶ Biodiversity barometer, UEBT, 2020

¹⁷ Sondage IFOP/ENGIE, mai 2021.

¹⁸ <https://encore.naturalcapital.finance/en/>



LA FINANCE :
LEVIER POUR LA
PRÉSERVATION ET LA
RESTAURATION DE LA
NATURE

LA FINANCE : LEVIER POUR LA PRÉSERVATION ET LA RESTAURATION DE LA NATURE

INTÉGRER LA BIODIVERSITÉ AUX ANALYSES FINANCIÈRES

La biodiversité : un sujet déjà partiellement intégré au reporting environnemental

Si la prise de conscience s’accélère, la biodiversité n’est pas un sujet complètement nouveau pour le monde économique. Ainsi, le sujet est présent dans le référentiel international de reporting extra-financier (Global Reporting Initiative) depuis sa première version en 2000. La biodiversité est également une thématique du volet environnement de la norme ISO 26000, cadre de référence pour l’intégration de la responsabilité sociétale dans les entreprises. En accord avec ces éléments, les entreprises soumises à la déclaration de performance extra-financière (cotées ou avec un Chiffre d’Affaires supérieur à 100 millions d’euros ou plus de 500 salariés) doivent depuis 2012 faire figurer dans leur reporting « les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité ».

De plus, certaines pressions exercées sur la biodiversité sont également suivies par les entreprises depuis de nombreuses années. On peut notamment citer les pollutions chimiques, les pollutions liées aux déchets solides, le changement climatique et la consommation d’eau qui font partie des indicateurs environnementaux communément suivis par les entreprises dans le cadre de leur démarche de Responsabilité Sociétale (GRI, ISO 26 000).

Toutefois, certains sujets plus spécifiques à la biodiversité, comme la dégradation des sols, la pollution sonore ou lumineuse, la gestion de la biodiversité sur les sites, la dissémination d’espèces exotiques envahissantes et la surexploitation d’espèces animales ou végétales sont encore peu suivis par les entreprises et leur intégration explicite aux critères ESG pourrait permettre une meilleure prise en compte de ces pressions par les entreprises.

L’érosion de la biodiversité, nouveau prisme pour les analyses environnementales

Au-delà d’une intégration des différentes pressions sur la biodiversité aux critères d’analyse environnementale, c’est également un changement de prisme de lecture qui pourrait être effectué. Le sujet environnemental est fréquemment abordé sous l’angle unique de la participation au changement climatique. Ainsi on voit émerger des analyses environnementales de portefeuilles qui ne couvrent finalement que l’empreinte carbone des activités financées sans couvrir d’autres sujets. Etudier l’impact d’un portefeuille financier sur l’érosion de la biodiversité permet de mettre en perspective de l’empreinte carbone d’autres sujets également pertinents pour l’environnement : le changement d’usage des sols/mers (dont l’artificialisation), la surexploitation des ressources (dont l’eau et les espèces), les pollutions et les espèces exotiques envahissantes. Par exemple, le label ISR intègre des critères spécifiques à la biodiversité pour les fonds d’actifs immobilier en lien avec la dégradation des sols associée aux projets¹⁹.

Si ce changement d’approche semble essentiel pour prendre en compte le défi de la biodiversité, il peut en partie s’appuyer sur des critères environnementaux déjà présents. En effet, de nombreux critères permettant d’évaluer la pression exercée sur la biodiversité sont déjà pris en compte. De plus, les actions favorables au climat ou au développement de l’économie circulaire sont généralement favorables à la biodiversité, réduisant la pression du changement climatique, l’utilisation des ressources naturelles ou les pollutions.

LE LIEN CLIMAT ET BIODIVERSITE : DE NOMBREUX CO-BENEFICES

Le climat et la biodiversité sont deux des plus importants défis environnementaux pour l’humanité. Bien que souvent présentés comme deux enjeux distincts, ces deux crises sont profondément interconnectées. D’un côté, le changement climatique renforce la pression sur la biodiversité car les espèces et écosystèmes ne sont pas en mesure de s’adapter à un tel rythme d’évolution du climat. De l’autre, les écosystèmes et leurs biodiversités jouent un rôle majeur dans la régulation des flux de gaz à effet de serre et la séquestration du carbone.

Au-delà de cette interrelation, certains enjeux et solutions sont communs pour réduire les pressions sur le climat et la biodiversité. Par exemple, le premier facteur d’érosion de la biodiversité est le changement d’usage des terres. Or, le changement d’usage des terres participe également au changement climatique du fait de la destruction des stocks de carbone naturels. De fait, la protection et la gestion durable des écosystèmes terrestres, par exemple au travers des pratiques d’agriculture durable, sont bénéfiques au climat et à la biodiversité.

Ainsi, les politiques et actions qui permettent d’adresser simultanément le climat et la biodiversité sont particulièrement performantes et permettent de maximiser les co-bénéfices.

SOURCES : Biodiversity and climate change, workshop report, IPBES – IPCC/GIEC, 2021

Intégrer la biodiversité aux évaluations environnementales ne nécessite donc pas une refonte des critères jusqu’alors considérés ou des indicateurs suivis, mais plus une mise en perspective de ces indicateurs avec leur impact sur l’érosion de la biodiversité et l’ajout des quelques critères manquant évoqués.

Évaluation de l’empreinte biodiversité des portefeuilles

Comme ils le font maintenant pour le climat, les acteurs financiers peuvent aussi évaluer l’impact de leur portefeuille sur l’érosion de la biodiversité. Il s’agit alors de regarder « l’empreinte biodiversité » des financements. Bien qu’encore à définir précisément dans le consensus international, la notion d’empreinte biodiversité se réfère généralement à la participation d’une activité aux pressions qui s’exercent sur la biodiversité et notamment aux cinq principaux facteurs d’érosion :

- Le changement d’usage des terres et des mers
- L’exploitation directe des ressources
- Le changement climatique
- Les pollutions
- Les espèces exotiques envahissantes

Face à la diversité des indicateurs de participation aux pressions, de plus en plus d’investisseurs s’intéressent aux outils d’évaluation de cette empreinte. Ainsi, différents outils sont aujourd’hui en cours de développement. Parmi les plus avancés à ce jour on peut noter : le Biodiversity Footprint for Financial Institutions, le Global Biodiversity Score for Financial Institutions ou encore le Corporate Biodiversity Footprint, qui permettent d’évaluer l’impact des investissements financiers sur la biodiversité à l’aide d’une unité de mesure unique : la MSA.km² (mean species abundance – abondance d’espèces moyenne) ou la PDF.m² (Fraction d’espèces Potentiellement Disparues ou taux de perte d’espèces) sont deux unités, parmi les plus connues, qui permettent d’évaluer la surface dégradée par les activités considérées.

Publié fin mai 2021, le décret d’application de l’article 29 de la loi Energie-Climat²⁰ définit de nouvelles obligations de reporting pour les investisseurs, sur les risques climatiques mais également sur les risques biodiversité. Ainsi, ce décret impose aux acteurs financiers de publier des informations sur leur empreinte biodiversité dès 2022.

EMPREINTE BIODIVERSITE DES PORTEFEUILLES ET ANALYSES DE RISQUES : CE QUE DIT LE DECRET DE L’ARTICLE 29 DE LA LOI ENERGIE - CLIMAT

Le décret d’application de l’article 29 de la loi énergie-climat - loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 - publié le 27 mai 2021, complète les dispositions relatives aux informations ESG fournies par les acteurs de marchés financiers en matière climatique et de biodiversité.

Ce décret crée ainsi une obligation de reporting sur la biodiversité dès 2022. Il s’agit pour les acteurs des marchés financiers de publier des informations sur leur « empreinte biodiversité » au travers d’un indicateur permettant de mesurer le respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité.

Ce décret précise également les attentes en matière d’analyse des risques climats et biodiversité. Il s’agit d’inclure à la gestion des risques des portefeuilles les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité.

Cette étude de l’empreinte biodiversité des portefeuilles doit permettre de réorienter les financements vers des activités à moindre impact mais également de se détourner des activités les plus impactantes sur la biodiversité (par exemple lié à l’agriculture intensive, au chalutage en eaux profondes ou à la déforestation – notamment indirectement via l’utilisation de soja, huile de palme et pâte à papier²¹).

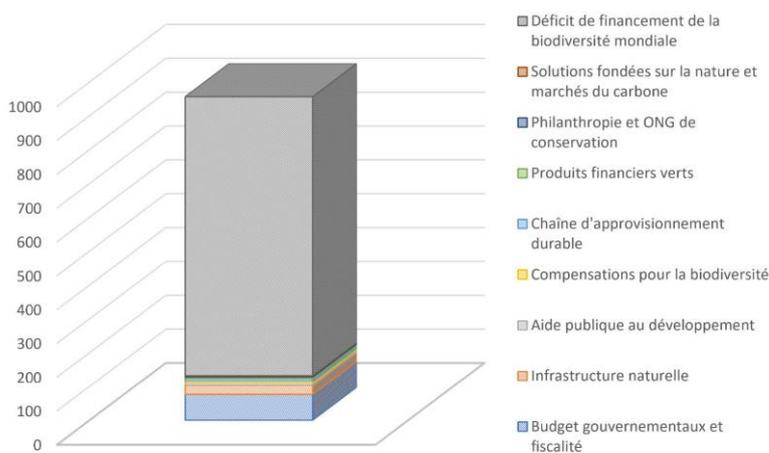
PARTICIPER AU FINANCEMENT DE LA RESTAURATION ET DE LA RÉGÉNÉRATION DES ÉCOSYSTÈMES

Des besoins importants de financement de la restauration et de la régénération des écosystèmes

La Convention sur la Diversité Biologique, tout comme la stratégie de l’Union européenne en faveur de la biodiversité et la stratégie nationale pour les aires protégées visent la protection de 30% des espaces terrestres et maritimes mondiaux dont 10% en protection forte. Des groupements politiques et scientifiques internationaux, comme le Science-Based Targets Network, définissent pour leur part un objectif de restauration complète de la nature d’ici 2050.

Ces objectifs ambitieux demandent des moyens financiers considérables pour être atteints, à la fois pour mettre en place des structures de protection de la nature, pour gérer ces structures et maintenir leur activité dans le temps mais également pour financer les activités de restauration des écosystèmes. Ces besoins seraient de l’ordre de 750 à 950 milliards USD par an. Les financements pour la biodiversité sont actuellement de l’ordre de seulement 130 milliards de dollars dont 80 à 85% de financements publics²². Ainsi le Global Canopy et l’Agence française de développement (AFD) estiment que le budget actuel de financement en faveur de la préservation de la biodiversité affiche un déficit de l’ordre de 600 à 800 milliards USD par an d’ici 2030 au niveau mondial²³.

Le déficit de financement de la biodiversité



Besoins de financement de la biodiversité mondiale d’ici 2030 (données 2019). Adapté du petit livre de l’investissement pour la nature, AFD, 2021

²¹ Rapport de l’évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, IPBES, 2019.

²² Financing Nature: Closing the global biodiversity financing gap. The Paulson Institute, The Nature Conservancy, and the Cornell Atkinson Center for Sustainability, 2020.

²³ Le petit livre de l’investissement pour la nature, AFD, 2021

En termes de coûts, la préservation des écosystèmes doit être une priorité par rapport à leur restauration. En effet, restaurer un espace coûterait dix fois plus cher que de le protéger et permettrait de récupérer uniquement entre 25 et 44% des services originels fournis par la nature. Toutefois, face aux pertes conséquentes de biodiversité durant le dernier siècle, il est également pertinent de restaurer les écosystèmes. La réhabilitation de zones humides et de forêts peut, par exemple, être jusqu’à 22 fois plus efficace que d’investir dans les systèmes de traitement de l’eau. Autre exemple, au Vietnam la restauration de près de 12 000 hectares de mangroves a coûté un peu plus d’un million de dollars, permettant d’économiser jusqu’à 7 millions de dollars en frais de maintenance annuels des digues²⁴.

La préservation de la biodiversité représente une opportunité pour les entreprises

La prise de conscience mondiale de l’importance de la préservation de la biodiversité génère également des opportunités pour les entreprises œuvrant pour la protection de la biodiversité ou sa restauration. Celles-ci bénéficient du soutien de la société civile et peuvent bénéficier des programmes de financement publics en faveur de la protection de la nature. De fait, les entreprises de génie écologique par exemple, ou encore d’accompagnement au développement de l’agroforesterie ou de développement de la gestion raisonnée des espaces naturels, devraient connaître de belles perspectives de développement sur les prochaines années.

Au-delà des entreprises dédiées à la préservation et à la restauration de la biodiversité, ce contexte est également favorable aux entreprises qui travaillent sur leur « empreinte biodiversité » depuis déjà plusieurs années et peuvent aujourd’hui prétendre à des actions de « gain net de biodiversité ». Il s’agit de projets, souvent d’aménagements, qui ne créent pas de nouvelles pressions sur la biodiversité (notamment ne dégradent pas de nouveaux espaces ou espèces) voire permettent d’en supprimer. Par exemple, le secteur immobilier travaille sur la définition de nouveaux projets « positifs en termes de biodiversité » qui créent plus d’espaces naturels qu’ils n’en dégradent (désartificialisation d’une partie du terrain, dépollution d’une zone...).

Fonds thématiques et investissements à impact

Plus qu’une opportunité pour les entreprises, la prise en compte de la biodiversité et la construction de produits dédiés est également une opportunité pour les investisseurs. Au vu des nécessités de financement de la nature, la mise en place de fonds thématiques biodiversité ou de produits d’investissement dédiés peut être pertinente pour les investisseurs souhaitant proposer des produits attractifs et en ligne directe avec les préoccupations internationales.

Pour construire ces produits, deux éléments en développement sont à suivre :

- Les outils de calcul d’empreinte biodiversité mentionnés en 2.1. qui permettent d’identifier les activités positives pour la biodiversité
- La taxonomie verte européenne qui détermine les activités favorables à l’objectif de préservation de la biodiversité. Il s’agit notamment des activités de protection et de restauration de la biodiversité. Il peut également s’agir d’activités permettant de gérer les pressions exercées par d’autres activités ou d’activités particulièrement exemplaires par rapport à la moyenne du secteur²⁵.

Même si ces éléments sont en cours de construction, les financeurs peuvent dès aujourd’hui construire des produits pertinents permettant d’orienter les financements vers des activités de restauration ou de protection de la nature.

²⁴ Notre planète. Revue du Programme des Nations Unies pour l’environnement, 2010

²⁵ https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/business_economy_euro/banking_and_finance/documents/2108_03-sustainable-finance-platform-report-technical-screening-criteria-taxonomy_en.pdf



ENTRETIEN AVEC
BRUNO DAVID :
« LA BIODIVERSITÉ
EST LE NOUVEL
INCONTOURNABLE
POUR LES ACTEURS
FINANCIERS »



*Bruno David,
Président du
Muséum national
d’Histoire naturelle,
spécialiste des
sciences de
l’évolution et de la
biodiversité et
auparavant
chercheur et
directeur de
laboratoire au
CNRS.*

ENTRETIEN AVEC BRUNO DAVID : La biodiversité est le nouvel incontournable pour les acteurs financiers.

Doit-on se préoccuper de l'érosion de la biodiversité ? En quoi impacte-t-elle la société et l'économie ?

Il est temps de s’alarmer sur l’érosion de la biodiversité et ce, tout d’abord pour des raisons complètement égoïstes. En effet, nous faisons partie de la biodiversité et surtout nous ne sommes rien sans la biodiversité. Nous nous nourrissons exclusivement de la biodiversité, qu’elle soit animale ou végétale. Nous ne digérons pas sans la biodiversité qui compose notre microbiote intestinal. Nous ne respirons pas sans la biodiversité qui produit de l’oxygène sur la planète, notamment avec les plantes et le plancton océanique. Nous nous habillons avec la biodiversité. Nous nous chauffons et nous transportons avec du charbon, du gaz et du pétrole qui sont de la biodiversité fossile. Tous ces éléments nous montrent à quel point nous sommes dépendants de la biodiversité.

La pandémie nous a montré que nous étions une espèce animale parmi d’autres, sensible à des attaques de pathogènes, et que ces risques d’attaques de pathogènes sont d’autant plus importants que nous prenons peu soin de la biodiversité sauvage. En effet, plus il y a d’espèces sauvages, plus les pathogènes vont se distribuer sur un grand nombre d’espèces. À l’inverse, plus on éradiquera d’espèces sauvages, plus les pathogènes se tourneront vers nous.

Il faut donc s’alarmer de l’érosion de la biodiversité pour notre survie et notre confort ainsi que la survie et le confort des générations futures.

Au-delà, nous pouvons nous alarmer pour des raisons éthiques : de quel droit dégraderait-on la biodiversité ou ferait-on disparaître des espèces ? L’histoire de la vie sur Terre court sur 3 800 millions d’années, si on les rapporte à une année civile, nos 2021 années de présence sur Terre ne représentent que les 20 dernières secondes de l’année civile. Donc du haut de nos 20 secondes nous prétendons bouleverser ce qui a mis un an à se construire. Tout cela devrait nous rendre modestes et surtout plus prudents dans notre lien à la biodiversité.

Nos sociétés modernes se sont établies sur une planète pavée d’un certain nombre d’écosystèmes qui, à nos yeux, offrent une certaine stabilité. Cette stabilité se traduit également en termes de services rendus par ces écosystèmes (production de ressources, d’oxygène, filtration des eaux...). Si l’on déstabilise les écosystèmes, ils ne nous fourniront plus de services ou plus les mêmes services. On risque alors de déstabiliser les sociétés modernes. L’érosion de la biodiversité va alors entraîner une déstabilisation de la planète et donc de l’économie.

Comment s’explique l’érosion de la biodiversité ? Et quels sont les leviers pour agir ?

L’érosion vient des pressions exercées sur la biodiversité, notamment cinq principales : l’usage des espaces, la surexploitation des ressources, le changement climatique, les pollutions et les espèces invasives. Si une seule pression s’exerçait, ce serait peut-être moins alarmant. Aujourd’hui ces pressions se cumulent et interagissent les unes avec les autres, la pression globale sur la biodiversité devenant insupportable.

Au-delà de la nature de ces pressions, il faut aussi prendre en compte la vitesse des changements que nous imposons à la biodiversité. On peut schématiser en reconnaissant 3 temporalités. Il y a d’abord l’acclimatation d’un individu à un nouvel environnement (par exemple, un sportif qui va en altitude avant une compétition pour fabriquer des globules rouges). L’acclimatation est limitée et ne se fait dans une fenêtre physiologique spécifique. Il y a ensuite l’adaptation de populations de génération en génération qui vont, sans que ce soit une nouvelle espèce, s’adapter à un nouvel environnement en sélectionnant des phénotypes les mieux adaptés à l’environnement. Enfin, il y a le temps de l’évolution qui est l’émergence d’une nouvelle espèce et qui prend, en moyenne pour les animaux, des dizaines de milliers d’années. Aujourd’hui les changements sont si rapides que les espèces ne peuvent pas s’adapter ou évoluer.

Pour agir il faut contribuer à réduire les facteurs de pression. Il ne faut pas attendre d’avoir toute la compréhension scientifique des rapports de cause à effet entre les activités et les écosystèmes. En effet, le fonctionnement des écosystèmes est très complexe, les connaissances scientifiques mettent plusieurs décennies à se consolider. Aujourd’hui, il est établi que la biodiversité s’érode principalement du fait des 5 facteurs d’érosion cités. Si l’on agit pour réduire ces facteurs cela aura nécessairement un impact positif sur la biodiversité. On ne sera peut-être pas en mesure de qualifier l’impact exact sur telle ou telle espèce mais une entreprise qui se sera engagée à réduire ses impacts pourra assez facilement mesurer l’effort fourni pour réduire la pression et quantifier la réduction associée.

Quel devrait être le rôle des acteurs financiers pour préserver la biodiversité ?

Les acteurs financiers peuvent investir dans les entreprises qui exercent le moins de pression possible sur les cinq facteurs évoqués, ou dans celles qui s’engagent à les diminuer significativement. Il s’agit par exemple d’orienter l’investissement vers des sociétés de pêche qui privilégient des poissons locaux et évitent la surpêche, investir sur de la production locale plutôt que sur de la production éloignée qui suppose des transports importants, investir dans les énergies vertes plutôt que dans les énergies carbonées, etc. Ainsi, les financeurs doivent porter une grande attention aux pressions engendrées par leurs investissements et avoir une grille d’évaluation sur la dimension éco-responsable de l’entreprise. Il ne s’agit pas d’exiger que les entreprises soient parfaites mais de leur demander de se projeter sur l’avenir et de fournir des efforts réels là où c’est possible.

Les investisseurs peuvent également investir dans les technologies qui vont permettre d’innover et de réduire les pressions. Toutefois, il ne faut pas miser entièrement sur ces technologies car la technologie ne nous sauvera pas. S’il est possible d’imaginer que l’on va stocker du CO₂, on ne peut pas traiter la biodiversité en ingénieur... De fait, pour réduire les pressions, il faut avant tout miser sur la sobriété et investir dans des entreprises qui en font preuve. Par exemple en favorisant l’économie circulaire.

Les acteurs financiers sont également attendus pour participer à la protection de biodiversité. Si une part des produits financiers pouvait revenir à la protection de biodiversité, cela serait formidable car les besoins sont très importants. Il faut néanmoins faire attention sur ces sujets de protection. Tout d’abord, il faut restaurer de manière intelligente, par exemple ne pas planter une forêt en monoculture. Ensuite, je crois fondamentalement qu’il faut sortir d’une logique de territoires : ce n’est pas parce que la biodiversité est sanctuarisée à un endroit que l’on peut faire ce qu’on veut sur le reste du territoire. Il ne faut pas que les aires protégées deviennent un alibi pour ne pas agir sur le reste du territoire. Le sujet biodiversité doit être traité partout, y compris dans les endroits qui nous paraissent les plus anthropisés comme les villes, ou les littoraux.

Comment aborder le sujet de la biodiversité par rapport aux autres sujets environnementaux ?

Tous les sujets sont liés et il y a, en particulier, un lien très important entre climat et biodiversité. Il ne faut pas les dissocier ou dire qu’un sujet est plus important qu’un autre mais il faut essayer de trouver des solutions qui sont gagnantes à la fois pour la biodiversité et pour le climat.

Depuis déjà plusieurs décennies, nous avons pris conscience du changement climatique et les scientifiques nous alertent sur le sujet. Le GIEC a maintenant entre 35 et 40 ans et nous disposons d’une profondeur historique. Sur la biodiversité, l’IPBES n’existe que depuis 9 ans. Mais aujourd’hui, le sujet est en train d’émerger et je pense qu’une prise de conscience est en train de se faire. Il ne faut pas que ce soit au détriment ou à travers une opposition au climat. Les deux sujets doivent être considérés en parallèle, d’autant plus qu’ils interagissent entre eux.

La prise de conscience plus tardive sur le sujet de la biodiversité est principalement due à la complexité du sujet et à l’amnésie environnementale.

On a tous le souvenir d’événements climatiques extrêmes : la sécheresse de 1976 pour les plus anciens, la canicule de 2003, la canicule en 2019 ou encore les épisodes de neige à Nice, Marseille ou Venise. Nous avons inscrit dans notre mémoire collective ces événements. Sur la biodiversité, l’érosion est extrêmement progressive et n’est pas nécessairement visible d’une année sur l’autre. Nous ne nous apercevons par exemple pas qu’il y a moins d’oiseaux. Pourtant, si on y réfléchit, on observe aussi l’érosion sur le temps long. Avant, le matin, j’étais réveillé par le chant des oiseaux, je devais me lever à 5h du matin pour fermer la fenêtre tellement ils étaient bruyants. Aujourd’hui, nous n’avons pas l’impression que les choses aient beaucoup changé car tout s’est fait de manière très progressive. 90% de nos concitoyens ne se rendent pas compte qu’il y a deux fois moins de moineaux dans Paris.

Le deuxième point qui rend les choses difficiles, c'est que le climat peut être réduit à quelques paramètres (température, humidité) qui permettent à tous de comprendre. La biodiversité est un objet plus complexe, c'est à la fois le nombre d'espèces, le nombre d'individus au sein de chaque espèce, la diversité génétique, les relations entre espèces au sein des écosystèmes... C'est plus difficile à comprendre et à saisir. De plus, la biodiversité d'aujourd'hui est le résultat d'une évolution assez compliquée d'organismes qui interagissent les uns avec les autres formant un système plus complexe qui ne répond pas aux règles physiques ou chimiques. Le vivant s'adapte et évolue et nous ne pouvons pas faire des prédictions comme pour le climat.

Finalement que peut-on attendre d'une action forte dès maintenant ?

Il est urgent d'agir dès aujourd'hui pour prendre en compte les effets de seuil. Les systèmes sont résilients et ont une capacité à revenir à un état d'équilibre tant que la perturbation ne dépasse pas un certain seuil. Un peu comme une bille dans une gouttière. Si la gouttière oscille légèrement de droite à gauche, la bille va monter sur les bords de la gouttière puis revenir au centre. Tant qu'un certain seuil n'a pas été dépassé, la bille reste dans la gouttière. En revanche, si ce seuil est dépassé, la bille sort et bascule dans un nouvel équilibre totalement inconnu. Avec la biodiversité, on peut avoir une vague idée de ce que ce nouvel équilibre pourra être mais il est sûr que ce ne sera pas du tout la même chose et qu'il ne fournira pas les mêmes services. Prenons l'exemple de la forêt amazonienne : les études montrent qu'une destruction complète de la forêt amazonienne nous dirigerait soit vers un écosystème de savane, soit vers un désert. Dans ces deux cas, il n'y aurait plus de retour en arrière possible. On comprend alors qu'il est urgent d'agir car si les seuils étaient dépassés, nous basculerions alors dans des environnements extrêmement différents, peu appropriés à nos sociétés et activités actuelles.

Toutefois, au-delà de cet effet de seuil, la biodiversité a une très forte résilience. Les écosystèmes ont une capacité de restauration étonnante qui prouve bien la capacité de rebond de la biodiversité. Cela doit nous encourager à l'action. En effet, la résilience de la biodiversité nous permet de rapidement pouvoir tirer les fruits des actions de protection ou de restauration que l'on met en place. Si l'on investit localement, on aura un retour sur investissement.





POUR CONCLURE

POUR CONCLURE

L'érosion de la biodiversité est un sujet identifié depuis de nombreuses années par les scientifiques à l'échelle mondiale. Toutefois, ce n'est qu'en 2019, avec l'évaluation mondiale de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), qu'une prise de conscience globale a commencé à se faire. L'étude précise que des facteurs d'érosion de la biodiversité ont permis de mettre en avant le rôle prépondérant des activités humaines dans cette érosion 10 à 100 fois plus rapide que les rythmes naturels.

Ainsi, la biodiversité s'est faite une place de choix dans l'agenda politique, et notamment français, au côté de la crise climatique. Les objectifs et cadres internationaux se définissent et de plus en plus d'outils politiques (réglementaires ou d'incitation) se mettent en place pour favoriser une action conjointe sur le sujet. Le grand public est également de plus en plus familiarisé avec ce sujet dont se saisissent les médias et les associations de consommateurs.

Face à cette prise de conscience croissante et globale, le monde économique a déployé un vocabulaire de plus en plus utilisé autour de la biodiversité. Il s'agit donc aujourd'hui, pour les entreprises et leurs financeurs, de connaître leur empreinte biodiversité, d'analyser leur participation aux pressions et dépendances à la biodiversité, de développer une politique dédiée pour gérer les risques biodiversité ou encore de construire un engagement pour la nature.

Les acteurs financiers sont donc invités à se saisir rapidement de ce nouveau vocabulaire et des outils qui y sont associés afin de participer à la préservation, restauration et utilisation durable de la biodiversité.

Les acteurs financiers peuvent, dans un premier temps, réduire leur empreinte biodiversité en évitant le financement des activités à fort impact sur la biodiversité ou en favorisant les activités réduisant activement leur participation aux pressions sur la biodiversité. **En s'engageant dans ce type de démarches, les acteurs financiers favorisent la transition des entreprises vers des comportements et activités positifs pour la biodiversité ou a minima à moindre impact.**

Face au déficit de financement des objectifs de préservation de la biodiversité à l'échelle mondiale comme nationale, les acteurs financiers peuvent également soutenir les activités favorables à la biodiversité qui permettent notamment sa protection ou sa restauration. Pour cela, ils peuvent par exemple mettre en place des fonds thématiques biodiversité ou des produits d'investissements thématiques.

Enfin, les acteurs financiers, en intégrant la biodiversité dans leur évaluation participent à la mobilisation des entreprises sur ces sujets. En les sollicitant pour la remontée de données sur leur participation aux pressions sur la biodiversité, sur leurs dépendances et sur les risques associés, ils permettent aux entreprises de se saisir du sujet dans un cadre précis. En systématisant l'évaluation de l'empreinte biodiversité, comme cela a été fait avec le Bilan Carbone pour la crise climatique, les acteurs financiers se font acteurs du changement et permettent à chacun de participer à leur échelle et de manière proportionnée à la protection de la biodiversité.



Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Les données chiffrées, commentaires ou analyses figurant dans ce document reflètent le sentiment à ce jour de Crédit Mutuel Asset Management sur les marchés, leur évolution, leur réglementation et leur fiscalité, compte tenu de son expertise, des analyses économiques et des informations possédées à ce jour. Ils ne sauraient toutefois constituer un quelconque engagement ou garantie de Crédit Mutuel Asset Management. Les informations faisant référence à des instruments financiers contenues dans ce document ne constituent en aucune façon un conseil en investissement et leur consultation est effectuée sous votre entière responsabilité. Toute reproduction de ce document est formellement interdite sauf autorisation expresse de Crédit Mutuel Asset Management.

Ce white paper a été réalisé en collaboration avec BL Evolution – Fanny Bancourt et Sylvain Boucherand. Nous remercions également Bruno David, Muséum National d'Histoire Naturelle, pour sa participation.